

Infos Club du 7 septembre : Rappel du Protocole Sanitaire Golf et son annexe Compétitions

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez le Virus Covid 19 circule toujours de manière active en France et la situation sanitaire est toujours tendue. Nous souhaitons donc faire un point à date sur notre Protocole Sanitaire, l'annexe sur les animations / compétitions sportives et les bonnes pratiques à adopter.

Grace au strict respect par les clubs et les joueurs du protocole sanitaire propre au golf, la reprise de la pratique loisir ou compétitive, tout comme des différents championnats fédéraux , s'est déroulée dans d'excellentes conditions depuis le 11 Mai dernier.

A ce jour, notre Protocole Sanitaire et son annexe du 24 juin dernier sont toujours en vigueur. Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points et ajustements compte tenu des dernières recommandations des pouvoirs publics.

VESTIAIRES (individuel ou collectif) – TOILETTES - DOUCHES :

Possibilité d'y accéder dans la limite de 10 personnes simultanément, en respectant la distanciation physique de 1 mètre avec le port du masque obligatoire.

L'horodatage des désinfections par le personnel semble rassurant auprès de la clientèle mais pas obligatoire.

L'usage des sèche cheveux est proscrit et par conséquent, les sèche cheveux doivent être condamnés.

AIRE DE LAVAGE – SOUFFLEUR – LAVE-BALLES :

L'usage de l'aire de lavage et souffleur est possible dans les conditions suivantes :

- 1 seule personne à la fois peut être présent dans l'espace d'air de lavage.
- 1 seul souffleur peut être mis en service.
- La mise à disposition de gel hydroalcoolique à proximité de ces espaces est fortement recommandée. De plus, nous invitons fortement les joueurs à appliquer du gel hydroalcoolique avant et après l'usage du souffleur. Nous vous recommandons d'indiquer ces mesures à travers une affichette fixée près du souffleur.

L'utilisation des laves-balles sur le parcours est possible selon les souhaits du club.

ENSEIGNEMENT :

Le port du masque ou d'une visière est obligatoire pour l'enseignant lors des cours individuels ou collectifs.

Il ne doit y avoir aucun contact physique entre l'enseignant et ses élèves.

Les cours collectifs sont possibles dans la limite de 9 élèves par enseignant.

Les enseignants peuvent enseigner sur le parcours dans le respect des distances physiques.

Dans le cadre de l'accueil des groupes scolaires d'enfants, le protocole sanitaire de la ffgolf s'applique, afin de limiter notamment le nombre d'élèves par enseignants.

LORS DES COMPETITIONS :

Si les joueurs ont parfaitement intégré les comportements à observer sur les aires d'entraînement ou pendant le cours d'une partie, une vigilance particulière doit continuer d'être portée à la « célébration » des performances sportives. Qu'il s'agisse de parties amicales tout comme de championnats amateurs ou professionnels, les joueurs doivent continuer de respecter en toute circonstance, la distanciation physique (pas de serrage de mains, d'embrassades, d'accolades...), l'utilisation d'une solution hydroalcoolique pour se nettoyer les mains (avant et après la partie, ainsi que lorsque qu'on manipule un drapeau, un râteau, un piquet...) ainsi que tousser et éternuer dans son coude.

C'est en mettant en œuvre de manière systématique ces gestes, qui doivent devenir des réflexes, que nous pourrons nous préserver mutuellement d'un risque de contamination.

Enfin, une attention devra également continuer d'être portée par les clubs et les joueurs à la publication de ces temps de « célébration ». A l'heure où toutes disciplines sportives veulent démontrer leur exemplarité et le bénéfice de leur pratique sur la santé, on imagine aisément l'effet délétère qu'aurait sur l'image de notre sport favori, la diffusion via les réseaux sociaux, d'accolades entre joueurs, dans le contexte sanitaire que nous traversons.

LORS DES MOMENTS FESTIFS :

En cette période où il est organisé des événements extra-sportifs où la convivialité règne, il est important de respecter les règles indiquées dans le protocole sanitaire hôtellerie / restauration.

Il serait dommageable que certaines dérives constatées aujourd'hui se multiplient et engendrent une révision du protocole sanitaire golf.

Le port du masque dans les lieux clos est obligatoire et le respect des gestes barrières est déterminant.

Enfin dans le cas où cela n'est pas encore fait, nous vous invitons à imprimer dès à présent les gestes barrières « joueurs » et « club » que vous trouverez ci-dessous :

- L'affiche des gestes barrières de la pratique du golf / Covid-19 à l'attention des joueurs.
- L'affiche des gestes barrières de la pratique du golf / Covid-19 à l'attention des clubs

Nous vous tiendrons informés de toute nouvelle disposition qui pourrait s'avérer nécessaire du fait de l'évolution de la situation sanitaire et des futures décisions gouvernementales.

Soyez assurés de notre soutien.

La Fédération française de golf